



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

RCMP E Division HQ
Bid Receiving – FRONT DESK
Mailstop 1004
14200 Green Timbers
Surrey, BC V3T 6P3

**REQUEST FOR PROPOSAL
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
DEMANDE DE
PROPOSITION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet A&E – Gold River Detachment		Date 2019-August-23
Solicitation No. – N° de l'invitation M2989-9-0016		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	1400	PDT (Pacific Daylight Time)
On / le :	2019 septembre 09	
F.O.B. – F.A.B See herein — Voir aux présentes	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Patty Yi (patty.yi@rcmp-grc.gc.ca)		
Telephone No. – No. de téléphone 778-290-2715		Facsimile No. – No. de télécopieur 778-290-6110
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes		Delivery Offered – Livraison proposée See herein — Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission;
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : La demande de propositions (DP) définit une méthode d'exécution des travaux liés à la conception, à la soumission et à la construction. Cependant, la DP indique aussi que plusieurs dossiers d'appel d'offres sont requis. Normalement, les contrats de conception, de soumission et de construction ne facilitent pas la production de plusieurs dossiers d'appel d'offres. Veuillez préciser quel modèle particulier de contrat de construction doit être utilisé.

Réponse 1 : Veuillez consulter les révisions ci-dessous apportées à la DP. La méthode d'exécution des travaux concerne la conception, la soumission et la construction.

Question 2 : Préambule : Nous avons un certain nombre de projets de détachements de la GRC qui répondent aux critères d'admissibilité relatifs aux « Réalisations du proposant dans le cadre de projets » et pourtant, plusieurs employés du gestionnaire de projet et membres compétents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), entre autres, sont partis à la retraite et sont maintenant indisponibles. Pouvons-nous simplement nommer les personnes-ressources du gestionnaire de projet de la GRC au moyen de leur numéro de téléphone au moment de l'exécution du projet, en notant qu'elles sont maintenant à la retraite, et ce, sans être pénalisés, comme le suggère le paragraphe g) de la section 2.3, à la page 29 de 36, conformément aux DP relatives à d'autres détachements de la GRC? Sinon, y a-t-il une autre référence disponible qui permettrait de démontrer le rendement de notre conception de projet dans le cadre d'autres projets de la GRC?

Réponse 2 : Il n'est pas exigé que le proposant indique des projets propres à la GRC. Il est seulement exigé que le proposant indique les réalisations des membres de l'équipe du projet. Les réalisations d'une personne qui ne travaille plus sur ce projet ne seront pas prises en compte.

Question 3 : Nous comprenons que toutes les réunions avec les clients, présentations de soumissions, et présentations ponctuelles impliquant des représentants, divers comités et des cadres supérieurs de la GRC auront lieu dans les locaux du proposant retenu. Veuillez confirmer cette compréhension ou indiquer quelles réunions ou présentations seront tenues ailleurs, ainsi que leur nombre et l'endroit où elles auront lieu.

Réponse 3 : La mention du lieu des réunions ne concernait que la phase de conception et d'appel d'offres. Au cours de la phase de construction, il serait raisonnable de présumer que la plupart des réunions auront lieu sur les chantiers de construction. Des réunions et présentations spéciales pourraient avoir lieu sur l'un des chantiers ou au bureau de l'expert-conseil, au besoin et tel que convenu. La fréquence des réunions est stipulée dans le préambule du projet (AP) 1.10, à savoir toutes les deux semaines. Le nombre total de réunions peut être extrapolé du calendrier et devra probablement être ajusté au fur et à mesure que le projet avance. Il n'est pas raisonnablement possible de prévoir avec exactitude un nombre absolu de réunions. Une certaine souplesse est attendue de la part de toutes les parties concernées.

Question 4 : Veuillez fournir la version révisée de la date d'achèvement de la DP, prévue en septembre 2020, tel qu'indiqué à la section 4.1, à la page 9 de 36.

Réponse 4 : Veuillez consulter les révisions ci-dessous apportées à la DP. La date est le 30 septembre 2021.

Question 5 : Veuillez confirmer que la période de huit mois prévue pour la conception indiquée à la section 2.5.7, à la page 4 de 72, porte sur les étapes conceptuelles des analyses préliminaires, de la conception schématique et de l'élaboration de la conception, et que les documents contractuels techniques sont distincts.



Réponse 5 : Tel qu'indiqué dans la DP, ce projet comprend un calendrier agressif. Une période de huit mois a été allouée pour compléter le processus de conception, y compris l'achèvement des documents nécessaires à l'appel d'offres.

Question 6 : Veuillez confirmer que l'examen des présentations et les approbations de la GRC vont au-delà de la période de huit mois prévue pour les étapes conceptuelles?

Réponse 6 : Tous les examens de la GRC sont inclus dans la période de huit mois. Il est compris que ce calendrier sera contesté et que certains retards peuvent survenir. Nous demandons à l'expert-conseil de fournir ses meilleurs efforts en vue d'exécuter ce projet dans les délais fixés.

Question 7 : Un modèle d'énergie LEED sera-t-il requis au-delà du modèle d'énergie exigé pour satisfaire l'exigence du Code national de l'énergie pour les bâtiments (CCEB)?

Réponse 7 : Non.

Question 8 : La GRC embauchera-t-elle directement un tiers pour la mise en service du bâtiment, tel qu'exigé comme principe préalable à tout projet LEED qui va au-delà des services de mise en service fournis par l'expert-conseil?

Réponse 8 : Non.

Question 9 : DP, annexe A – Énoncé de projet, section DP 4 – Portée des travaux, sous-section DP 4.8 – Phase 7 : Mise en service, paragraphe 4, page 10 de 72 – Qu'est-il exigé pour « fournir les certifications d'achèvement complet »?

Réponse 9 : Normalement, l'expert-conseil est responsable de la coordination de la présentation de tous les documents, calendriers, lettres et autres concernant l'achèvement substantiel et final. De plus, l'expert-conseil examinera et fera des recommandations en ce qui a trait à la demande de l'entrepreneur général concernant l'achèvement substantiel, ainsi qu'à la demande de dégageement de la retenue.

Question 10 : La section DP 11 – Équipe de l'expert-conseil, à la page 17 de 72, de l'annexe A – Énoncé de projet, prévoit un spécialiste de la mise en service, tandis que la sous-section 7.3.1 de la section SR 7.3 – Rôles et responsabilités, à la page 57 de 72, prévoit un coordinateur de la mise en service. Ces deux rôles sont-ils associés au même membre de l'équipe de l'expert-conseil?

Réponse 10 : Ces rôles peuvent être assumés par la même personne.

Question 11 : Pouvez-vous confirmer que les principaux sous-experts-conseils qui doivent être inscrits dans le formulaire d'identification de l'équipe (génie civil, génie mécanique, génie électrique et génie structurel) sont les mêmes qui sont exigés à l'exigence cotée 2 pourtant sur les réalisations de l'équipe de l'expert-conseil, et que ces sections ne visent pas à inclure la liste complète des spécialités requises : architecture paysagère, établissement des coûts du projet, analyse des codes du bâtiment et mise en service? Les autres spécialités devraient-elles être incluses dans la proposition d'honoraires seulement?

Réponse 11 : C'est exact.

Question 12 : Est-ce que la portée des travaux comprend ce qui suit :

- un garage 150 m²;
- le pavage et l'aménagement paysager sur le côté de la propriété de BC Ambulance

Réponse 12 : Oui. Veuillez vous reporter au plan directeur, conformément à l'appendice G_Reference documents ainsi.



Question 13 : Veuillez nous aviser si d'autres dépenses liées au projet (p. ex., les services de messagerie, impression, etc.) seront facturés comme débours. Ces à noter que les valeurs estimées à la section de la partie B – Débours de l'annexe C, formulaire de proposition de prix?

Réponse 13 : Oui. Ce serait accusé de débours.

Question 14 : Il semble que le zonage actuel sur la propriété à 495 et 497 Maquinna Crescent est divisée en zones R2 par le village de Gold River zonage et règlement de zonage. Le village de Gold River Règlement de zonage indique la propriété est divisée en zones R2 pour seul résidentiel de succession de la famille. Les utilisations municipales ne sont pas énumérés dans cette zone. La GRC a demandé à rezone ce bien ou ce service fait partie de la portée des consultants?

Réponse 14 : La GRC travaille actuellement sur le zonage. Gold River est en accord avec le projet de développement de ce site

Question 15 : Avez-vous des premiers dessins de conception qui peuvent être partagés?

Réponse 15 : Non.

RÉVISIONS À LA DP

1) Annexe A – Énoncé de projet, PD 6 – Approche de mise en œuvre du projet

SUPPRIMER : paragraphe 6.1.2 de la section DP 6.1 – Généralités

2) Page 9, 4 – Durée du contrat, 4.1 – Période du contrat

SUPPRIMER : 4.1 – Période du contrat

INSÉRER :

4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date du contrat au 30 septembre 2021 à partir de la date d'attribution du contrat.

3) Page 25, Annexe F – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP), EPEP 1 – Exigences de présentation

SUPPRIMER : Les éléments ci-dessous ne sont pas inclus dans le nombre maximal de pages mentionné au point ci-dessus :

i. à vii.

INSÉRER :

Les éléments ci-dessous **ne sont pas inclus dans le nombre maximal de pages** mentionné au point ci-dessus :

- i. Lettre de présentation (facultative – le contenu ne sera pas évalué);
- ii. Annexe B – Formulaire d'identification des membres de l'équipe dûment rempli;
- iii. Annexe C – Formulaire de proposition du prix dûment rempli;
- iv. Annexe E – Formulaire de déclaration et d'attestation dûment rempli;
- v. EPEP 3, section 2 – Exigences obligatoires de la présente annexe;
- vi. Page de couverture de la DP;
- vii. Page de couverture des révisions apportées à la DP;
- viii. Curriculum vitae;



ix. Références.

4) Annexe G_ Documents de référence a été téléchargé

PROLONGATION DE LA DATE DE CLÔTURE

Avis est par les présentes donné que l'avis d'information ci-dessus, antérieurement fixée à 14 h, heure avancée du Pacifique, le 3 septembre 2019 est reportée à 14 h, heure avancée du Pacifique le 9 septembre 2019.

RAPPEL À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES :

Toutes les demandes de renseignements concernant l'appel d'offres DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ CONTRACTANTE dont le nom figure à la page de l'appel d'offres, à l'adresse courriel patty.yi@rcmp-grc.gc.ca.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.